

Le Calendrier des manifestations

| NOVEMBRE 2006 | |
|---------------|--|
| Dimanche 5 | Castagnade du Secours Populaire Salle polyvalente - 14H30 |
| Lundi 6 | Réunion des Cavaliers de l'Issole Ancienne Mairie - 20H30 |
| Samedi 10 | Assemblée Générale de la Chorale Salle polyvalente - 17H30 Assemblée Générale de l'Association Bouliste Bar des Amis - 18H30 |
| Dimanche 11 | Commémoration du 11/11/1918 Départ devant la mairie - 10H15 Foire à la Brocante, aux Puces, Marché Paysan et Produits Bio Place de la Gare - de 7H à 18H |
| Samedi 18 | Grand Marché d'Automne Salle polyvalente - 14H30 à 19H |
| Dimanche 19 | Grand Marché d'Automne Salle polyvalente - 9 à 19H |
| Samedi 25 | Loto du Comité des Fêtes Salle Polyvalente - 20H30 |

Petites annonces

- A louer meublé indépendant 50 m² - 2000 m² de terrain au calme - du 1^{er} novembre au 31 mai.
☎ : 04.94.72.20.58
- Vends cuisinière à gaz trois brûleurs gaz un électrique + four - état neuf.
☎ : 04.94.72.22.59
- A vendre : Réfrigérateur encastrable Scholtès - très bon état - profondeur 56 - largeur 55 - Hauteur 123.
☎ : 04.94.72.20.58
- Vends carav. « la Bohème Luxe » an 83 - 5 pl. Ch. séparée, cab. toil., cuisine, frigo, chauff. Auvent neuf 2 000 € à déb.
☎ : 06.17.69.12.48
- Donne contre bons soins deux yorkshires nains (1kg 500) mère 4 ans et fils 3 ans. Habitues aux enfants.
☎ : 06.30.92.30.43
- Vends Xantia 1.8 16V 1999 112000 km, gris anthracite, clim. T.B.E. 3 000 €.
☎ : 04.94.72.26.08

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS CASTAGNADE

Le dimanche 5 novembre 2006
à partir de 14 H. 30 - Salle Polyvalente
Châtaignes grillées, pâtisseries,
accompagnées de cidre, rosé, jus de fruits.

Ambiance musicale et conviviale assurée par :

tango

chacha

paso

bolero

slow

madison

valse

rumba



Participation : 8 € adultes, ½ tarif moins de 12 ans, gratuit -10 ans
Réservations souhaitées 06.08.54.92.51 ou 04.94.72.29.50 (rép)

Soirée en chanson

Le **BAR des AMIS** reçoit
Nicole RIEU
avec le concours des Bistrots de
Pays le : **Mercredi 22 Novembre**
Sur réservation uniquement, tickets en
vente au Bar des Amis.
Tél. 04.94.72.22.41.

Repas à 19 H 30 - Menu 20 €
-Salade d'endives aux noix et lardons
-Souris d'agneau au miel avec gratin
dauphinois
-Salade de fruits
¼ de vin - café
+ place de spectacle
Spectacle 21 H - Prix de la place
sans menu : 8€



Les Poètes de Ste- Anastasie

Personne

J'étais jeune. J'avais quatre
Ma mère, en se penchant

A la fenêtre, semblait regarder les
passants

Et moi, curieuse, lui dis :
« Qui passe dans la rue ? »

Et elle répondit :
« Personne. » Cette réponse ne me
plut.

Trépigant et pleurant :
« Je veux savoir qui est personne ! »
Je sus plus tard, en grandissant,
Que personne ce n'est personne.

Comment l'expliquer autrement ?
Jeannette Carrière
Un de mes premiers souvenirs.

Le Roi qui dormait

Le fainéant Roi Saint Louis
Dort encore dans son lit.
A dix heures du matin,
Son valet intervint :
-Enfin ! dit-il, réveillez-vous Sire !
Quarante chanteuses jouent de la lyre
Le Roi dit : Faites-les attendre !
On ne peut plus s'entendre,
Encore moins dormir !
Et puis, je n'aime pas la lyre !
Martin Pique - 10 ans



Golf

Aujourd'hui, le golf n'est
plus un sport confidentiel.
Sa pratique démocratisée
s'est inscrite dans notre
paysage naturel et associatif. Pourquoi
ne serait-ce pas le cas à Sainte-
Anastasie.
Quoi qu'il en soit si vous êtes un
passionné ou simplement désireux de
vous informer, vous pouvez prendre
contact avec M Jean-Louis DUBOIS au
04.94.72.24.58.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

OCTOBRE 2006
n°194



Qu'est-ce qu'une « Zone 30 » ? voir page n°4

LE MOT DU MAIRE

La vitesse ça décoiffe et même dans le centre du village, il vaut mieux quelquefois être prudent pour traverser la chaussée. Au-delà des habituels clichés et des protestations les plus véhémentes, il y a finalement peu de moyens radicaux de ralentir en permanence les quelques automobilistes et motards les plus déjantés

Car, hormis celle des radars sur les grands axes, il n'est pas sérieux d'imaginer une présence policière permanente dans chaque rue du village et là encore, faudrait-il pouvoir « en droit » verbaliser.

Une méthode pourtant fait son chemin en milieu urbain et périurbain. Elle consiste -au-delà des limitations de vitesse existantes et classiques- à aller à l'encontre des idées reçues.

A Sainte-Anastasie, elle pourrait par exemple s'appliquer de la façon suivante :

-maintenir sur l'ensemble du réseau communal la limitation actuelle de la vitesse autorisée à 30 km/h ;

-créer dans le centre du village, par exemple rue Notre Dame et aux abords des écoles, des ZONES 30 KM/H renforcées Dans ces zones, tous les usagers (cyclistes, piétons, automobilistes) pourraient cohabiter dans un même espace sécurisé grâce à des aménagements particuliers (mobilier urbain, chicane, dos d'âne...) destinés à ralentir mécaniquement la vitesse des usagers.

Enfin dans ces secteurs, la priorité à droite devrait être la règle générale, imposant à chacun une attention et une prudence particulières à l'approche de chaque intersection ou point manquant de visibilité.

Ce n'est pas aujourd'hui, naturellement, l'annonce d'une décision prise, mais bien plutôt celle d'un appel à une réflexion des usagers concernant leur sécurité et particulièrement celle de leurs enfants.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr

site : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS De Ste-Anastasia

S^{te}ANASTASIE La Boutique place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous, VENTE OU DEPOSE

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 03 et 17 novembre, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Valérie BEZOMBES assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 02 NOVEMBRE 2006 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ Le LUNDI 27 NOVEMBRE 2006
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

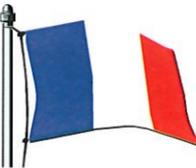


CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :

MARDI 28 novembre 2006 :

Provence Outillage
(la matinée)



Le Maire,
et le Conseil Municipal,
ont l'honneur de vous inviter à la

COMMEMORATION OFFICIELLE
de L'ARMISTICE du 11 NOVEMBRE 1918
avec la participation
de la Chorale « CHANT et AMITIE »

10 H 15 : Départ du cortège (devant la Mairie)
10 H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)
10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux
personnes dépendantes un soutien adapté (retraités)
☎ : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : 06.08.80.45.82
Pour les événements graves (incendie, accident,
désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro
précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17
(Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez
venir en mairie où un téléphone sera mis à votre
disposition pour contacter France-Télécom.

Conciliateur de Justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie
de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30
sur rendez-vous au 04.94.37.00.90



Club des Cigales

Lors de l'Assemblée Générale du 21 Octobre 2006, les projets de sortie pour le premier semestre 2007 ont été adoptés :

- le dimanche 21 Janvier 2007 : déjeuner et après-midi dansant au « Petit Montmartre » à Trans-en-Provence
 - le mercredi 28 Février 2007 : repas/loto gratuit organisé par « SENIORS » à la Salle Polyvalente
 - le dimanche 25 Mars 2007 : Goûter Dansant à la Salle Polyvalente
 - le mardi 10 Avril 2007 : Holiday on Ice « Mystery » au Zénith de Toulon
 - le dimanche 16 mai 2007 : la comédie « LILY et LILY » avec Annie Cordy au théâtre Galli de Sanary
 - et pour la rentrée : du 7 au 14 septembre 2007 : voyage en Sicile en pension complète.
- Des informations plus complètes seront communiquées dans les prochains bulletins. Cependant vous pouvez déjà vous renseigner au 04 9472 21 98 ou à la permanence au local le jeudi après-midi.

La Présidente

La vie au village

TASIE DON 2006



Pour cette journée d'actions au profit de la recherche médicale,
le 2 décembre 2006 toutes les associations se mobiliseront
pour animer les différentes activités ludiques organisées à l'attention des
jeunes et des moins jeunes.

De 10H à 16H, à la Salle Polyvalente, ou en extérieur si le temps le
permet, différents jeux seront proposés : jeu de quilles, jeu de boules, jeu
de massacre, jeu de fléchettes, jeu d'agilité, tir à la corde, parcours
d'obstacles, course pédestre (adultes).

De 16H à 18H, démonstrations par les différentes associations de
dances.

A partir de 18 H, tombola et apéritif de clôture payant.

Comme les autres années, durant toute la journée buvette et
restauration légère, vente de gâteaux divers, pesée d'un filet
garni...et pour le fil rouge, un défi ; il conviendra de battre le record de
l'an dernier sur le vélo ou le rameur d'entraînement

Outre cette journée et toujours au profit de la recherche médicale, le 1^{er}
décembre, tournoi de belote, le 17 décembre concert à l'Eglise offert par
les chorales de Ste-Anastasia et de Rocbaron.

Un rappel de ces journées sera fait dans le prochain bulletin.

Vous savez que nous comptons sur vous !!!

Le Comité



Une médaille d'or à Ste-Anastasia

La plus belle victoire en sport est, dit-on, d'en faire (et quelquefois cependant l'occasion de se surpasser).

A Ste-Anastasia, faire du sport n'est pas un vain mot. C'est ce que vient de nous démontrer Johan GARCIN en remportant, le 8 octobre dernier à Fréjus, la médaille d'or des moins de 4 ans du ROC D'AZUR.

Cette épreuve de haut niveau est le plus important rassemblement vététiste (de V.T.T.) du Monde. Bravo à Johan et à ses parents Dominique et Jean-Claude GARCIN..

Le Carnet de Ste-Anastasia

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
-Noa PREZIOSI, né le 08 octobre ;
-Lylie DAKHLAOUI -- PIERARD, née le 11 octobre à Sainte-Anastasia.
Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Tribune Libre

Les vertus du vin rouge

Monsieur le Maire,
Notre association a édité un livre qui établit, en s'appuyant sur des travaux de recherche scientifique dont la validité n'est contestée par personne, que le vin rouge ne comporte pas seulement des effets favorables sur la santé en matière de maladies cardiovasculaires (ce que chacun sait depuis longtemps) mais aussi en ce qui concerne :

- différents cancers, notamment ceux de l'estomac, du côlon, du foie, de la prostate,
- le diabète,
- la maladie d'Alzheimer,
- l'ostéoporose.

Compte tenu des critiques qu'on adresse continuellement à la consommation d'alcool sans tenir compte des propriétés thérapeutiques du vin, nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt que le livre « Les vertus du vin rouge » peut présenter pour les viticulteurs, donc pour votre commune. Il faut le lire et le faire lire ! Son prix, qui s'élève à 30 euros + frais d'envoi lorsqu'on nous en achète un seul exemplaire, se limitera à 20 euros franco par exemplaire si votre Conseil Municipal décide de nous en commander plus de cinq.

Avec nos meilleures salutations.

Paul-Marie MAURIN
Président de l'ADRRES

Note de la rédaction : A consommer cependant avec une sage modération.

MATHIEU PLOMBERIE

Plomberie
Chauffage
Dépannage

Tél. 06 09 53 94 86



Arts'Tasie

Notre exposition annuelle des 14 et 15 octobre s'est déroulée dans un climat chaleureux. Le vernissage était honoré de la présence de Monsieur Gérard Fabre, Conseiller Général, de Monsieur Jean-Pierre Morin, notre Maire et de nombreux Conseillers Municipaux.

Vingt-deux peintres exposaient soixante dix-neuf tableaux.

Un espace était réservé aux enfants de l'atelier qui étaient fiers de montrer leurs œuvres à leurs parents.

De l'avis général, l'exposition était d'un excellent niveau. Une tombola gratuite offrait aux visiteurs, un tableau qui est une œuvre collective des Arts'tasiens. L'heureux gagnant a été Monsieur Peyrachon.



L'invitée d'honneur était Madame

Yolande Antonioli-Caillaud, plasticienne cosmogonique. Celle-ci réalise des tableaux, sculptures et décors sur le thème de l'origine de l'Univers. Elle fait un travail remarquable de finesse et de précision. Ses œuvres ont retenu l'attention de nombreux visiteurs. En 2006, elle a gagné le concours d'affiches organisé par la ville de Nice pour annoncer les festivités de 2007. Madame Yolande Antonioli-Caillaud est docteur en psychologie, diplômée des Beaux Arts. Son atelier est à Camps la Source.

Le Président, dans son discours d'accueil, a rappelé quelques-unes de nos activités, et notamment, deux visites d'expositions que nous avons faites récemment : Cézanne à Aix et le thème d'images aux Baux de Provence.

Il a terminé par cette phrase : « Votre présence parmi nous, ce soir, montre, si besoin était, l'intérêt que vous portez aux Arts, à la peinture et à Arts'Tasie ».



Club « Danse Tasie »



Que peut vous apporter la danse...

Au-delà du simple plaisir de se retrouver chaque semaine dans une ambiance chaleureuse et conviviale permettant d'oublier quelque peu ses soucis, la danse est avant tout une activité physique aux bienfaits physiologiques et psychologiques reconnus.

- Elle permet de faire travailler tout son corps et contribue ainsi à parfaire l'harmonie musculaire et au développement des capacités respiratoires et cardiaques. Le corps se muscle s'assouplit progressivement, se tonifie.

- Elle permet d'exercer son sens de l'équilibre, ses réflexes et de travailler la coordination de ses gestes.

- Elle exige une application, une attention, une concentration un effort de mémorisation et correspond donc à un excellent exercice intellectuel.

- Elle permet de travailler son maintien et son élégance en se forçant à se tenir plus droit.

- Elle permet d'éduquer son oreille à la musique en différenciant les rythmes, les cadences.

- Elle offre l'occasion de s'exprimer autrement, de gagner en assurance, de développer la confiance en soi, et ainsi de gommer sa timidité naturelle.

Voilà quelques raisons supplémentaires pour franchir le pas et nous rejoindre n'est ce pas ?

Mais faites vite !!!! les inscriptions ne sont possibles que jusqu'à la fin novembre.

HORAIRE ET TARIFS MENSUELS

| | | |
|-------------------|---|-----|
| Mardi : | 18h30 : Danse de salon 3 ^{ème} niveau (1h) | 22€ |
| | 19h30 : Salsa (45mn) | 18€ |
| | 20h15 : Danse de salon 2 ^{ème} niveau (1h30) | 30€ |
| Mercredi : | 19h00 : Danse de salon 1er niveau (1h) | 22€ |
| | 20h00 : Danse de salon débutants (1h30) | 30€ |

Pour toute information vous pouvez contacter Yolande au 04 94 72 29 81

Site Internet : <http://www.sainte-anastasio-sur-issolle.fr/anim%20danse%20tasie.html>.

La Prouvenço d'òm passà

La PROUVENCO d'òm passà et la Commune de Sainte-Anastasio organisent les 18 et 19 novembre, comme chaque année, salle polyvalente, un GRAND MARCHÉ D'AUTOMNE. De nombreux produits artisanaux, objets d'arts, cadeaux, produits alimentaires, régionaux, etc... seront proposés aux visiteurs par plus de 35 exposants. Un billet de tombola sera remis à chaque visiteur (cette tombola sera tirée le dimanche soir à 18h30 - présence indispensable). Nombreux lots. Un apéritif public sera offert par la mairie, le dimanche 19, à partir de 11 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à M Raphaël CASTALDO, Président de l'association tél. 04.94.72.23.76.



E.S.S.A. Club de football

Loto

L'E.S.S.A. organisera son loto de fin d'année le Dimanche 3 décembre à la salle polyvalente à partir de 14 H. Toute personne désireuse de nous offrir des lots pourra prendre contact auprès du Président au 06.64.47.83.04 ou Trésorier au 06.13.57.62.18.

Prochains matches prévus à Sainte-Anastasio :

| | | |
|-------------|---------------------------|--|
| Benjamins : | | |
| le 04/11/06 | ESSA - Solliès/La Farlède | |
| le 11/11/06 | ESSA - Camps | |
| Poussins : | | |
| le 11/11/06 | ESSA - Carnoules | |
| | ESSA - Pignans | |
| le 25/11/06 | ESSA - Besse/Flassans | |
| | ESSA - Plan de la Tour | |

-de 13 ans :
le 11/11/06 ESSA/Rocbaron - La Farlède

Chronique municipale

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2006

Ouverture de la séance à 20 heures. Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour :

Délibération n°06/36

Le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur du courrier que lui a adressé M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale. Celui-ci lui fait part de sa décision prise à titre exceptionnel et dérogeant du cadre général, de maintenir en dépit d'un effectif insuffisant pour l'année scolaire en cours le poste de l'enseignante actuellement affectée. Il lui précise cependant que ce poste ne sera maintenu pour la prochaine rentrée scolaire (2007/2008) que si les effectifs de l'école maternelle le justifient.

Délibération n°06/37

A la demande des propriétaires de l'ancien lotissement des Jardins de l'Issole, le Conseil Municipal examine la possibilité de classer ce chemin privé ouvert au public voirie communale. Accord à l'unanimité sous réserve d'accord de l'ensemble des copropriétaires riverains.

Délibération n°06/38

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des parcelles aux lieux-dits Les treilles et Rebouillon d'une superficie de 4 932 m² appartenant à Mmes Denise OLLIVIER épouse JONCOUR, Paule OLLIVIER épouse BILLION et Michèle OLLIVIER épouse MULLER. L'acquisition de ces parcelles permettra d'achever la maîtrise foncière de la ceinture verte de la commune. Accord à l'unanimité.

Délibération n°06/39

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander au Conseil Général une subvention :

- pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires, montant des acquisitions 22 516.76 €
- pour l'acquisition du foncier aux lieux-dits Les Treilles et Rebouillon, montant du projet 60 170.40 €

Délibération n°06/40

Il est demandé au Conseil Municipal de porter le prix du repas du restaurant scolaire à 2.75 € pour l'année scolaire 2006/2007. Accord à l'unanimité.

Délibération n°06/41

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer à l'association du personnel communal une subvention de 2 250 €.

Délibération n°06/42

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 13/08/2004 a modifié, compte-tenu de l'ouverture du marché de l'électricité, les modalités de perception de la taxe sur l'électricité, jusqu'à ce jour perçue par les communes.

Cette taxe sera désormais perçue par le Syndicat d'Electrification du Var, qui en reversera 98 % à la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de reversement annexée à la délibération.

Délibération n°06/43

Le Conseil Municipal décide d'interrompre la procédure de recouvrement d'une redevance d'ordures ménagères. Le titre de recette ayant été émis par erreur en 2002. Montant 130 €.

Délibération n°06/44

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de modification du P.O.S. de la commune de Besse.

Délibération n°06/45

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de céder à M et Mme Ory une parcelle sise au chemin du Vallon de Gueirol, faisant partie du domaine public de la commune au prix de 2.29 € le m². L'acquéreur s'engage à prendre

à sa charge la totalité des frais d'acte et de procédure (document d'arpentage, enquête publique).

Tour de table

Le Conseil Municipal est informé des derniers développements des débats au sein de la C.C.V.I..

Le Conseil Municipal est informé du stade d'avancement de l'avant-projet de réalisation privée d'une résidence senior au Gaou de Vie. Il examine l'avant-projet parcellaire proposé par le promoteur.

La Commune a décidé en 2006 de préparer la réalisation à partir de 2008 d'un nouveau restaurant scolaire. Ce projet a été confié pour étude au C.A.U.E. du Var.

M Raynaud : signale qu'il y a des gravats au chemin vers la ruine.

JP Morin : La police municipale ira sur les lieux.

M Istria : signale qu'il y a eu des travaux électriques au Labonnet effectués par l'E.D.F. (changement de transformateur)

Mme Breton : signale que 30 personnes ont fait des réclamations pour l'ADSL. Elle précise qu'une lettre de réclamation adressée à France Télécom a été préparée.

M Picaudé : fait part de la crainte de M et Mme Boniface concernant le virage qui se trouve Allée des Platanes juste à proximité de leur demeure et qui constitue un réel danger, vu la rapidité à laquelle les véhicules arrivent à cet endroit précis.

J.P. Morin : indique, comme annoncé dans un précédent bulletin, qu'un ralentisseur sera mis en place.

M Picaudé : demande un miroir.

J.P. Morin : précise que cet accessoire à l'usage des riverains peut être installé par ceux-ci.

C.C.A.S.



Repas de Noël 2006

Ce repas, offert par la commune à toutes les personnes de 70 ans et plus, est fixé cette année au JEUDI 07 DECEMBRE. Bien sûr, une lettre d'invitation sera adressée à chacun, comme d'habitude.

Et nous parlerons à nouveau de cette petite fête dans le bulletin du mois de novembre ;

Mais d'ores et déjà, notez la date du 7 décembre sur vos agendas !

Marie LAURENT - 2^{ème} Adjoint

Formation aux gestes de premiers secours

Avec le concours du corps des Sapeurs Pompiers de Garéoult, la commune envisage d'organiser un stage de formation aux gestes de premiers secours. Ce stage pourrait avoir lieu à la salle polyvalente sur une quinzaine d'heures et pourrait accueillir 10 à 12 stagiaires.

Il serait destiné en priorité à des responsables associatifs et au personnel communal concerné. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission extra-municipale.



Information sur l'ADSL

A la suite de l'article paru dans le dernier bulletin, un certain nombre de personnes ont fait part de leurs difficultés avec l'ADSL et ce quel que soit leur F.A.I. Afin de pouvoir répondre à leurs attentes, un courrier, signé du maire, a été adressé le 18 Octobre 2006 à la Direction Régionale Provence Côte d'Azur de France Télécom.

URBANISME



Définition de l'emprise communale dans les rues du village (installation de climatiseurs)

Il y a quelques années, nous avons été amenés à faire une mise au point sur un prétendu « droit » auquel beaucoup croyaient fermement.

Il s'agissait de la délimitation de la propriété privée au pied des maisons : celle-ci serait égale à une distance égale au débordement de la gènoise par rapport au mur de la maison.

Ainsi, une gènoise débordant de 40 cm donnait un droit de sol équivalent au pied de la maison.

Cette prétention, présentée avec beaucoup de certitude, nous ayant semblé pour le moins curieuse, nous nous sommes adressés au service des impôts fonciers, notre interlocuteur obligé pour cette question.

Sa réponse a été claire : l'emprise communale est égale à la distance du pied d'un mur à l'autre lui faisant face.

En conséquence, les balcons, grilles, gènoises, jardinières, paraboles, climatiseurs installés en saillie sur une façade constituent, en droit strict, un empiètement sur le domaine public.

Mais, si les balcons doivent faire l'objet d'une autorisation, les gènoises, qui font partie du caractère architectural des maisons provençales, sont acceptées du fait qu'elles sont à une hauteur suffisante pour ne pas être endommagées par les camions.

Le problème se pose actuellement pour l'installation en façade de climatiseurs ; il ne saurait être question d'aller à l'encontre du progrès, mais il faut convenir que le foisonnement de climatiseurs sur les façades d'une rue porte atteinte à l'aspect architectural de l'ensemble. La mairie voudrait éviter cette nuisance esthétique dans le village.

Aussi les personnes désirant procéder à une installation de climatisation devront-elles prendre contact, avant tous travaux, avec la Mairie. Il est possible, dans de nombreux cas, de trouver une solution qui respecterait l'esthétique de la façade et de la rue et donnerait satisfaction à tous.

Michel CUENOT – 1^{er} Adjoint



Le Débroussaillage Une obligation qui vous concerne

Les espaces à débroussailler
L'obligation de débroussailler concerne les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

Cas général

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :

- 1 – aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres (qui peut être portée par le Maire ou le Préfet, à 100m voire 200m dans les secteurs à fort risque),
- 2 – de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 mètres.

Cas particuliers

Votre propriété :

- est située en zone urbaine, définie par le document d'urbanisme en vigueur dans la commune : Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;
- fait partie d'un lotissement.

La totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction, doit alors être débroussaillée ; sans oublier le périmètre de 50 mètres autour des bâtiments, dans le cas où ce dernier empiéterait sur une zone non urbaine.

Ecole maternelle

Recensement des enfants nés en 2004 et 2005

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine (septembre 2007), la Directrice de l'école maternelle souhaiterait constituer une liste d'enfants nés en 2004 et en 2005.

Si vous êtes parents d'un enfant né en 2004 ou 2005, veuillez vous faire connaître auprès de la directrice de l'école avant le 15 novembre 2006 (même si votre enfant a déjà été recensé l'an dernier).



ZONE

30

Qu'est-ce qu'une Zone 30 km/h ? (commentaire Mot du Maire)

Selon le Code de la Route le terme « zone 30 » désigne une section ou un ensemble de sections de routes constituant dans une commune une zone de circulation homogène où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Les entrées et les sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements particuliers (mobiliers urbains, chicanes, passages surélevés, revêtements...).

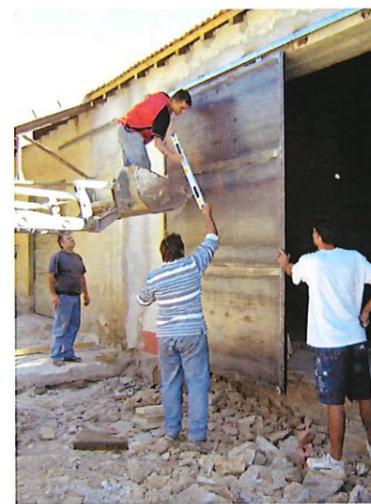
Le concept :

La « zone 30 » permet à tous les usagers (cyclistes, piétons, automobilistes) de cohabiter dans un même espace sécurisé.

L'institution d'une « zone 30 » relève de la compétence du Maire, autorité chargée de la police de la circulation.

Dans une « zone 30 » les règles de circulation (stationnement, priorité aux carrefours, piétons...) sont les règles générales du Code de la Route (priorité à droite, pas de sens unique ni de Stop...).

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé



- Mise en place de la porte métallique des futurs garages municipaux. Cette porte a été entièrement réalisée par le personnel communal.

- Réparation de la façade de la cave coopérative avant réfection et peinture (par une entreprise).
- Achèvement de l'installation de l'éclairage du court de tennis.
- Reprise du béton chemin de l'Ubac.
- Poursuite des travaux dans les futurs locaux techniques.
- Installation d'une porte métallique à l'ancienne gare.
- Travaux de ravalement de l'ancienne gare.
- Taille des cyprès (cimetière).
- Abattage d'un pin au Pré de Naple et d'un saule moribond au Pré de la Font.

SAINTE-ANASTASIE

La Prouvenço Dou Tems Passa
Organise à la Salle Polyvalente
Un Grand Marché d'Automne



Le 18 novembre 2006

De 14 H 30 à 19 H

Et le 19 novembre 2006

De 9 H à 19 H



Objets d'art, cadeaux, produits alimentaires

artisanaux et régionaux, etc...

Dimanche 19 novembre à 11 H, vin d'honneur

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Raphaël CASTALDO au 04.94.72.23.76

La vie associative



Gym Danse Tasié

Pour les « abdos » « fessiers » et autres exercices c'est reparti !!

Nicole et Pascale se font un plaisir de nous remettre en forme dans la bonne humeur. N'hésitez pas à rejoindre une équipe sympathique au gymnase :

Lundi :

- 9H30 - 10H30 Gym Tonic (Pascale)
- 10H30 - 11H30 Gym Douce (Nicole)

Mercredi :

- 19H30 - 20H30 (salle de judo)

Jeudi : 10H - 11H Gym pour tous

- 9H30 - 20h30

La Présidente N. Boyer (04.94.72.20.86)



L'Association Bouliste Communiqué

L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 10 novembre 2006 à 18H30 au Bar des Amis.

Ordre du jour :

- Bilan moral et financier de la saison 2006 ;
 - Renouvellement du Bureau ;
 - Saison 2007 ;
 - Questions diverses.
- Présence indispensable
Raymond Petitgand



Le Président -

Le Comité des Fêtes

Organise

11 Novembre 2006 :

Brocante Puces Marché Paysan Foire Artisanale et Produits Bio de 7H à 18H Place de la Gare

25 Novembre 2006 :

Loto - 20H30 Salle Polyvalente

31 Décembre 2006 :

Réveillon de la Saint-Sylvestre - Salle Polyvalente

Le Président



Ecole de musique

A la veille de la rentrée musicale (début octobre), nous nous sommes heurtés à quelques problèmes, dus à la démission, justifiée d'ailleurs, de Mme Anne Vinçotte, qui assurait depuis plusieurs années les cours de piano à l'ancienne mairie.

Nous avons pris des dispositions, tant au plan de la Commune qu'à celui du Centre Musical du Val d'Issole auquel nous adhérons, afin que les cours puissent continuer sur la commune.

C'est chose faite, et ils vont reprendre, dans les mêmes conditions que l'an dernier, à partir du mardi 7 novembre.

Ils seront donnés par Melle Jennifer PICOT, de ROCBARON, médaille d'Or du conservatoire de Marseille, qui dispose encore de quelques créneaux horaires le mardi soir.

Pour tous renseignements et inscriptions, téléphoner au n°06.84.63.19.84 (M Thierry FIORE, Président du Centre Musical) ou s'adresser à la Mairie.



Secours populaire français

Les responsables du secours populaire remercient tous les donateurs qui ont répondu favorablement à l'opération de solidarité contre la précarité.

Nous vous attendons nombreux à notre Castagnade le 5 novembre prochain Ambiance Musicale assurée par le duo TOM-MI de Ste Anastasie (châtaignes grillées pâtisserie cidre rosé etc..)

Vous pouvez réserver soit au 06 08 54 92 51 ou 04 94 72 29 50 (répondeur pendant la fermeture)

La boutique et ses bénévoles vous attendent.

Le secours populaire sera présent le 2 décembre 2006 pour le « TASIE DON »

Pour le comité - JP